



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises

Question écrite n° 63848

Texte de la question

M Franck Borotra appelle l'attention de M le ministre de la défense sur les choix budgétaires du Gouvernement, qui mettent en cause le plan de charge de GIAT-Industries et contraignent cette société à recourir conjoncturellement au chômage partiel pour environ un tiers de son effectif. En deux années, la charge EMAT a été réduite de plus de 50 p 100 ; son prédécesseur et le Gouvernement s'étaient engagés lors des débats parlementaires de décembre 1989 précédant le vote de la loi n° 89-924 du 23 décembre 1989 transformant le statut juridique de l'ex-GIAT, au maintien relatif de la charge globale, considérant à l'époque que c'était indispensable au bon démarrage de la nouvelle société nationale. Il souhaiterait savoir ce qu'il compte faire pour tenir les engagements de l'État de fin 1989 et pour soutenir le plan de charge de GIAT-Industries.

Texte de la réponse

Reponse. - L'évolution du contexte international imprévisible au moment des débats parlementaires qui ont précédé le vote de la loi 89-924 du 23 décembre 1989 amène à stabiliser les dépenses de défense, ce qui conduit à la révision du déroulement de certains programmes d'armement. GIAT-Industries est touché par l'arrêt des programmes d'AMX 30 et des armements et munitions associés. Le démarrage de la production du char Leclerc, dont soixante-huit exemplaires ont déjà été commandés, ne compense pas encore cette baisse de charge. Toutefois, la montée en cadence prévue assure un démarrage satisfaisant de la série au plan industriel et permet de promouvoir le char sur les marchés à l'exportation dont l'importance est primordiale pour l'avenir de la société. Le ministre de la défense demeure particulièrement attentif aux conséquences sur l'emploi des décisions prises en matière de programmes d'armement. La délégation aux restructurations a été mise en place au sein du ministère de la défense pour aider les bassins d'emplois touchés par les réductions budgétaires et les mesures de restructurations de la défense. Elle est chargée avec l'ensemble des partenaires concernés d'examiner les problèmes locaux d'ordre social et économique ou touchant à l'aménagement du territoire et dispose du Fonds de restructuration de la défense (FRED), déconcentré au niveau des préfets, pour intervenir financièrement.

Données clés

Auteur : [M. Borotra Franck](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63848

Rubrique : Armes

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 1992, page 5059